



« Deux ou trois choses que je sais d'eux »

## Entretien avec Philippe Artuby à propos de l'Ordre du Temple et des Templiers

*Philippe Artuby s'est longtemps penché sur l'aventure des Templiers. Il a lu d'innombrables ouvrages traitant ce sujet, dont certains écrits dans la langue de Shakespeare. Les connaissances accumulées dans ce domaine lui ont permis de confronter son point de vue avec des historiens et connaisseurs. L'un d'entre eux s'est d'ailleurs inspiré de la règle des moines-soldats pour bâtir et adapter des stages originaux destinés aux managers modernes et au monde de l'entreprise. Voici le résultat de l'entretien mené sur ce thème énigmatique et foisonnant.*

**L'Inattendu** : Philippe, pourquoi l'histoire des Templiers fascine-t-elle encore tant de personnes ?

**Philippe Artuby** : L'aventure des Templiers demeure une puissante machine à rêver... Il y a, dans cette histoire, du Sang, de l'Or, des cérémonies secrètes et même du sexe, si on pense aux accusations qui ont frappé les Templiers. J'ai remarqué qu'un grand nombre de gens qui se déclarent amateurs du Moyen-Âge ont commencé à y prendre goût par le biais du drame Templier ou Cathare, ou les deux à la fois. Remarquons en passant que les deux communautés ont connu une fin tragique sur le bûcher ; fin on ne peut plus symbolique qui traduit le désir de purifier mais aussi la vanité des grandes constructions humaines. La mode du médiéval ou médiéval fantastique, alimentée par plusieurs films à succès mais aussi le jeu de rôle type « Donjons et Dragons », l'attire pour le mystère - réel ou fabriqué de toutes pièces -, la renaissance de nombreuses fêtes villageoises ayant pour thème le Moyen-âge : tout cela crée sans doute un climat favorable au souvenir des Templiers...



**L'I** : Certes, les fêtes médiévales se multiplient à travers la France mais pour les films... ?

**Ph. A** : Je veux parler de films prisés par le public ayant un rapport proche ou lointain avec notre sujet : « *Kingdom of Heaven* », « *Le Dernier Templier* », « *Benjamin Gates* » par exemple...ou « *Le nom de la Rose* » ; « *Camelot* » ; « *Excalibur* », « *Les Visiteurs* » et même « *Le Seigneur des Anneaux* » ou encore « *Da Vinci Code* »... Même les jeux Vidéo évoquent parfois le sujet, témoin « *Assassin's Creed* », un des grands succès du moment...

**L'I** : Oui... mais vous parliez à l'instant de «rêve»... Quelle est précisément la part de fiction et d'imaginaire dans l'histoire de ces moines-soldats ?

**Ph. A** : L'imaginaire est présent au sens littéral du terme, d'abord parce que leur histoire « frappe l'imagination ». C'est l'histoire d'une trahison d'Etat, d'une exécution de masse, de la

chute irrémédiable et tragique d'un groupe au pouvoir considéré à l'époque, et encore de nos jours, comme un pouvoir à l'influence tout à fait considérable...

L'I : Le pouvoir de l'argent par exemple ? Nombreux sont ceux qui cherchent encore le trésor des Templiers...

Ph. A : Comme toutes les communautés pourchassées ou persécutées - Camisards, Huguenots, Aristocrates, Nazis ou Résistants de la seconde guerre mondiale et même contribuables récalcitrants ! - il est vraisemblable que les Templiers, s'ils en ont eu le temps, ont pu cacher ça ou là quelques magots avant de fuir ou de disparaître. Certains chercheurs imaginent par exemple trouver le fameux trésor dans « la forêt d'Orient » qui se trouve près de la ville de Troyes. Pourquoi pas après tout ?

L'I : *La lumière vient de l'Orient...* (sourire). Bon, mais y a-t-il de sérieuses raisons de douter de l'existence du trésor des Templiers ?

Ph. A : Des tas, malheureusement...

L'I : Alors le rêve s'écroule ? Mieux vaudrait jouer au Loto ?

Ph. A : Quitte à décevoir les rêveurs, n'oublions pas que les arrestations sont intervenues très rapidement, frappant de stupeur ceux qui en étaient les victimes. Autre élément : pour la plupart d'entre eux, nul doute qu'ils étaient décidés à se défendre bec et ongles... En réalité, ils se montraient confiants dans le résultat des investigations menées à leur sujet par les hommes du roi. Après tout, n'étaient-ils pas protégés par le Saint-Siège, par Rome ? Alors, pourquoi dissimuler ses biens de valeur quand on est sûr de son innocence, que l'on appartient à une organisation puissante et structurée ?

L'I : La tradition du trésor caché ou perdu est aujourd'hui encore bien vivace. Les détecteurs de métaux se vendent bien...

Ph. A. : Cette tradition s'explique en partie par certains faits qui se sont produits après le coup terrible porté aux hommes aux blancs manteaux... Au XIV<sup>e</sup> siècle, c'est un fait, l'Ordre des Templiers était abattu mais pas complètement mort. On vit alors certaines commanderies ne jamais être reprises ni achetées, par peur, par superstition, même par les Hospitaliers. Ces ruines furent parfois explorées et fouillées par d'anciens frères qui, dénués de ressources, cherchaient fébrilement de quoi subsister. Ces creusements anarchiques ont sans doute fait beaucoup pour la légende des trésors cachés...

L'I : Il est tout de même étrange que la réputation du trésor se résume à des faits si futiles, vous ne croyez pas ?

Ph. A : Ce n'est pas tout... il y a bien sûr le témoignage de Jean de Châlon, un templier...

L'I : Quel témoignage ?

Ph. A : En 1308, ce chevalier déclara à ses geôliers que des chariots remplis d'or auraient quitté Paris la veille de l'arrestation, c'est-à-dire le soir du 12 octobre 1307. Le problème, c'est que ce malheureux avait été au préalable abominablement torturé. De quoi avouer n'importe quoi !

L'I : Et c'est tout ?

Ph. A : Non, il y a d'autres anecdotes qui peuvent expliquer la croyance en un trésor enfoui. Par exemple, il y a l'histoire véridique d'Hugues de Pairaud : ce dernier, un commandeur

templier avait eu vent d'une rumeur disant que les Templiers étaient en grand danger. Inquiet, il confia un petit coffre rempli de pièces d'or au chef d'une commanderie, près de Fontainebleau. Celui-ci à son tour confia le coffret à un paysan de confiance afin qu'il le dissimule. Mais à l'annonce de l'arrestation, le bonhomme prit peur et alla porter le magot au bailli. Cette histoire, combinée aux aveux extorqués à Jean de Châlon, a peut-être nourri la légende d'un fabuleux trésor, dissimulé et/ou emporté...

L'I : Tout cela est bien décevant, bien qu'intéressant... En parlant de l'Ordre, le mot « fortune » revient pourtant souvent ?

Ph. A : Le mot « fortune » est trompeur : l'argent filait vite à l'époque. Les expéditions d'Orient réclamaient des investissements colossaux. Il ne faut pas oublier les sommes considérables englouties par les Templiers dans les croisades, dans la guerre. Pour les Templiers, il n'aurait pas été facile d'amasser des fonds illimités ou en très grande quantité. Pourquoi ? Parce que l'historien Malcolm Barber a démontré qu'un chevalier équipé de pied en cap coûtait l'équivalent de la production annuelle d'une exploitation agricole de 300 hectares du XII<sup>e</sup> siècle.

L'I : Pour un seul chevalier ?

Ph. A : Oui, pour un simple chevalier, il fallait forger de toutes pièces une armure, lui fournir une lourde épée, plusieurs masses d'armes, des poignards... On prévoyait aussi trois montures car les chevaux robustes nécessaires étaient introuvables en Orient. Au total, il fallait entretenir et équiper jusqu'à neuf personnes pour « produire » un seul chevalier. Selon l'historien que nous avons déjà cité, un guerrier templier du XIII<sup>e</sup> siècle absorbera à lui seul le revenu annuel d'une exploitation de 1500 hectares!

L'I : 1500 ? Mais vous disiez 300 hectares à l'instant...

Ph. A : L'équivalent de 1500 hectares, oui, mais nous parlons du XIII<sup>e</sup> siècle cette fois. Une véritable inflation... l'aventure des croisades devenait de plus en plus onéreuse au fil des années : 300 multiplié par cinq égal 1500 ; en *un siècle*, une croisade cinq fois plus chère exactement. Si la fortune matérielle des Templiers existe - et elle existe bel et bien - elle s'exprime surtout à travers un patrimoine immobilier considérable : des centaines, peut-être des milliers de fermes et de commanderies templières parsèment l'Europe et témoignent encore de cette réalité.

L'I : A ce sujet, n'existe-t-il pas une tendance à attribuer abusivement telle ou telle bâtisse moyenâgeuse aux Templiers ?

Ph. A : Il est vrai que, pour les syndicats d'initiatives, tout ce qui attire le touriste est le bienvenu... Les municipalités ne sont pas avares de panneaux indiquant des lieux templiers...

L'I : D'ailleurs, - vérification faite sur le terrain - on s'aperçoit souvent que de nombreux établissements dits « templiers » appartenaient en fait aux Hospitaliers...

P. A : C'est exact. Je vois que vous êtes bien informé... en fait les établissements des Hospitaliers que vous évoquez étaient bien souvent, à l'origine, des possessions templières... A la disparition de l'ordre du Temple effectivement, les biens des Templiers ont souvent été « reversés » à l'ordre des Hospitaliers... ce qui explique par ailleurs l'état plus que satisfaisant, encore de nos jours, d'un grand nombre de ces édifices.

Rien qu'en Espagne et au Portugal où les Templiers combattaient comme en Orient les Sarrasins, il n'existe pas moins de 78 forteresses, dont beaucoup sont encore intactes de nos jours.

L'I : Et ces Hospitaliers, qui sont-ils au juste ? Les successeurs des Templiers ? Ph. A : Pas vraiment... Ils sont totalement contemporains. Il s'agit en fait d'un Ordre monastique presque rival des Templiers, né quasiment au même moment, c'est-à-dire vers le milieu du XI<sup>ème</sup> siècle... A l'origine, à vocation évangélique, l'institution a vite évolué vers un ordre militaire. Installés initialement à Rhodes, ils se sont « repliés » à Malte après avoir soutenu un siège mémorable contre Soliman le magnifique au XV<sup>o</sup> siècle. Dès leur création, les soldats de Dieu à la croix de Malte ont souvent disputé l'issue des batailles contre les Musulmans à leurs frères à la croix rouge... Et ils leur ont survécu !



L'I : D'où viennent-ils, ces Templiers ?

Ph. A : Essentiellement des Croisades. On parle souvent de la fin tragique et mystérieuse de l'Ordre mais la réunion secrète à Jérusalem qui, dans les entrailles du Temple de Salomon, se déroula des jours durant et qui réunit les huit premiers Chevaliers de l'Ordre est éminemment mystérieuse. On ne sait pas ce qui s'est dit, ce qui s'est passé exactement dans cette matrice...

L'I : Mais... et les croisades ?

Ph. A : En l'an 1095, le Pape Urbain II appelle les Chrétiens à marcher contre les Turcs, nouveaux maîtres des lieux saints. Le prêche du fameux Pierre l'Ermite se révèle très efficace et un formidable élan soulève des milliers de gens qui courent sus à l'infidèle. Si la première Croisade se termine par le massacre de ses membres, la seconde, dite « des Barons », mieux organisée, parvient à Jérusalem.

L'I : Directement à Jérusalem ?

Ph. A : Non, c'eût été étonnant. Plusieurs grandes batailles victorieuses ont lieu contre les Turcs : Dorylée, Antioche...

L'I : Et Jérusalem ?

Ph. A : Oui Jérusalem, le 15 juillet 1099 exactement... On connaît la suite : tous les habitants sont passés au fil de l'épée par Godefroid de Bouillon, de sinistre mémoire.

L'I : Pourquoi ce massacre ?

Ph. A : Au Moyen-âge, une ville qui résiste et qui résiste longtemps est une ville qui est mise à sac lorsqu'elle tombe aux mains de l'ennemi. Les défenseurs à l'abri des remparts sont considérés comme déloyaux vis-à-vis du droit de la guerre. Or, la résistance avait été farouche et les Croisés étaient sans doute exaspérés.

Ils avaient notamment trouvés tout au long du chemin, un chemin de souffrance, les ossements et les restes de leurs compatriotes de la précédente croisade. Cela dit, ce carnage augurait mal de la suite, avec une politique désastreuse vis-à-vis des autochtones. Les

accrochages se feront de plus en plus nombreux et la situation des Croisés ne sera jamais assurée.

Un noble du nom d'Hugues de Payns, conscient de cette situation, décida alors de fonder un Ordre religieux et militaire destiné à protéger les pèlerins : *les pauvres chevaliers du Christ* que l'on appellera bientôt *Templiers* était né !

L'I : Au risque de faire un anachronisme, le statut d'homme de Dieu est-il compatible avec celui de soldat ? Comment l'Eglise surmonte-t-elle ce paradoxe ?

Ph. A : Votre question est pertinente... et loin d'être anachronique. Très tôt, les théologiens se sont penchés sur le problème de la guerre dans le contexte du christianisme. Finalement, leurs travaux aboutirent à admettre le combat armé quand il s'exerce entre gens d'armes, de préférence contre des infidèles et hors le champ clos de périodes sacrées bien précises. Saint Augustin s'appuyant sur l'Ancien Testament admet la guerre juste dans un contexte moral où le combattant est dépourvu de haine. *Saint Thomas d'Aquin* quelques années plus tard confirme en « encadrant » la guerre par trois conditions préalables.

L'I : Trois conditions ?

Ph. A : Ces conditions sont / *'autorité, la cause et l'intention*. Pour qu'une guerre soit juste, il faudrait qu'elle soit déclarée par un prince légitime, investi par conséquent d'une autorité, ce qui exclut tous les seigneurs ordinaires, les particuliers. De même est exclu de la guerre juste, tout contentieux d'ordre privé.

L'I: C'est tout?

Ph. A : Non, reste *la cause et l'intention*. Il faut que celui qui est attaqué ait commis une faute morale, une faute injuste ou injustifiée : c'est la cause. Enfin, il faut que ceux qui conduisent la guerre, ceux qui « attaquent » en somme, se proposent d'éviter le Mal et s'efforcent d'atteindre une paix juste. Bref, qu'ils soient animés d'une intention pure. C'est l'intention proprement dite...

L'I : Les Croisades répondaient donc à ces critères ?

Ph. A : Il semble que oui... N'oublions pas que cette histoire de Croisade, qui s'est développée dans un élan religieux que nous qualifierions aujourd'hui de mystique ou de fanatique, permettait à l'Eglise de détourner la violence des seigneurs vers des contrées lointaines, hors du champ de la chrétienté... La « faute » des Turcs envahissant les lieux saints, molestant les pèlerins et interdisant l'accès au tombeau du Christ a constitué le « casus belli » idéal...

L'I : La violence était donc admise ?

Ph. A : Les gens d'Eglise la subissait plutôt et s'efforçait de la réguler. La Chevalerie résulte de cet effort pour modeler le comportement du guerrier. Une fois adoubé, le chevalier est tenu *de protéger la veuve et l'orphelin*, par exemple... N'oublions pas aussi qu'il existe dans le panthéon chrétien, un certain nombre de « saints guerriers » : Saint Georges, Saint Martin, Saint Michel..

L'I : Les Templiers étaient-ils les guerriers d'élite et fanatisés que l'on présente parfois ?

Ph. A : On peut prononcer le mot « élite », si l'on veut oui. Ils combattaient souvent « jusqu'au bout » et constituaient le « noyau dur » de l'armée des Croisés. Fanatiques ? Pas

vraiment, il faut vraiment nuancer ou trouver un autre adjectif : il est important de noter qu'ils respectaient la religion de l'adversaire -de nombreux exemples l'attestent -malgré la foi qu'ils proclamaient et défendaient. Les Sarrasins redoutaient les Ordres monastiques combattant au sein des armées occidentales. En juillet 1187, à la bataille des Cornes de Hattin, bataille perdue par les Croisés, Saladin fera mettre à l'écart et décapiter systématiquement tous les prisonniers appartenant aux Ordres Templier et Hospitalier (environ 300) .

L'I : On a l'impression que les Templiers sont le dernier recours des causes perdues, le dernier carré des troupes défaites... Ont-ils jamais remporté une seule victoire ?

Ph. A : Des victoires, ils en ont remporté plusieurs. La plus impressionnante reste sans doute celle de Montgisard en 1177, où le roi de Jérusalem Baudouin IV à la tête de 600 hommes dont 100 Templiers seulement, parvient à repousser les 30.000 soldats de Saladin ! A la différence des chevaliers qui affectionnaient le combat individuel, les sergents et chevaliers de l'Ordre combattent groupés autour du « gonfanon », leur drapeau de guerre, et manoeuvrent comme un seul homme. Leur charge, lance pointée, est souvent irrésistible ...

L'I : Vous avez dit tout à l'heure «*pauvres chevaliers* », cela veut dire chevaliers pauvres ?

Ph. A : Oui, la Règle de Bernard de Clairvaux qui est la Règle des Templiers leur impose trois obligations : les chevaliers font vœu *ii obéissance*, de *célibat* et de *pauvreté*. C'est en fait l'Ordre en tant qu'entité qui deviendra peu à peu immensément riche en se transformant en banquiers des pèlerins...

L'I : Comment ça, en banquiers ?

Ph. A : Oui, en banquiers car les Templiers sont pour ainsi dire les auteurs d'une invention géniale : le chèque !

L'I : Le chèque ? !

Ph. A : Pas le chèque comme nous le connaissons, bien entendu, mais c'est tout comme : les chevaliers et Croisés « ordinaires » en partance pour la Terre Sainte pouvaient déposer leur argent auprès d'un établissement des Templiers. Il leur était remis en échange une lettre de créance. Une fois parvenus à destination, il suffisait de la présenter dans une commanderie pour récupérer les Biens déposés en toute sécurité.

L'I : Finalement, est-ce bien pour s'accaparer leur Or que les Templiers ont été éliminés ?

Ph. A : Effectivement, l'explication économique ou « économiste » est souvent mise en avant. Philippe le Bel avait auparavant sollicité Juifs et Lombards pour obtenir des fonds, en vain, semble t-il ...



L'image sombre de Philippe le Bel, un roi « faux monnayeur », âpre au gain et battant abusivement monnaie achève de convaincre le plus grand nombre...

L'I : De la fausse monnaie ? Fabriquée par le roi ? C'est étrange...

Ph. A : « Faux-monnayeur », c'est en effet la réputation que traîne avec lui le roi Philippe le Bel.

Associée au supplice des Templiers, cette image sulfureuse fait de ce souverain un véritable « lieutenant de Satan » aux yeux de certains.

Mais n'exagérons pas : si Philippe le Bel a diminué la part d'argent dans les pièces en circulation tout en conservant leur cours, il a aussi fait frapper nombre de pièces d'or. Ce qui domine son règne, ce sont les constantes dévaluations et réévaluations des monnaies : pas moins de 18 en tout !

L'I : Revenons aux Templiers si vous voulez bien...La soif de l'or est-elle la seule explication à leur disparition ?

Ph. A : Les dernières recherches des historiens comme G. Bordonove décrivent une réalité plus complexe.

Philippe le Bel, certes désireux de s'appropriier les richesses de l'Ordre, profite de la faiblesse du Souverain Pontife en place pour éliminer cette « *milice du Pape* », véritable *Etat défiant l'Etat*. Philippe le Bel voulait régner sans partage, il annonce en ce domaine les « grands fauves politiques » que seront les chefs d'Etat de notre ère...

L'I : Pourquoi, dans ces conditions, le Pape n'a-t-il pas réagi pour protéger sa « milice » ?

Ph. A : Boniface VIII refusa de donner son approbation au funeste projet du roi. Malgré les pressions, il vouait un indéfectible soutien aux Templiers ; Templiers qui dépendaient de son autorité et étaient exonérés des taxes royales.

L'I : Cela n'a pas suffi alors ?

Ph. A : Philippe le Bel envoya au Pape récalcitrant une de ses « âmes damnées », particulièrement actif dans le complot contre les moines soldats. Cet homme qui s'appelait Guillaume de Nogaret alla jusqu'à souffleter le Saint-Père.

L'I : Souffleter ?

Ph. A : Oui, un soufflet, une bonne gifle, vous voyez ? Cet incident navrant et révélateur est appelé encore de nos jours « l'attentat d'Anagni ».

L'I : Le Pape était-il aussi peu protégé ?

Ph. A : La légitimité du Pape était contestée en cette époque troublée... Pour l'occasion, Guillaume de Nogaret était accompagné de deux chefs de guerre, ennemis farouche du Souverain Pontife. Ils conduisaient une troupe de 600 cavaliers et 1500 fantassins. Le Pape répondit à ses agresseurs : « *Voici mon cou, voici ma tête. Je mourrai mais je mourrai Pape* ». Digne et courageux, il survécut aux hommes d'arme mais pas à l'humiliation. Il mourut un mois après. Désormais, la place était libre...

L'I : C'est ainsi que les Templiers se trouvèrent sans protecteur ?

Ph. A : C'est à peu près ça... Au moment de la vaste opération de police que constitue l'arrestation des Templiers, le Pape Clément V, qui est un pape français, est entièrement dévoué à Philippe.

L'I : Comment se manifeste cette alliance ?

Ph. A : Le 22 mars 1312, le Pape fulmina la bulle *Vax in excelsior* qui ordonnait l'abolition définitive de l'Ordre. Pour ce qui est du sort des Templiers et de leurs biens, le pape fulmina deux autres bulles.

L'I : Deux bulles ?

Ph. A : Oui, deux décisions, deux décrets si vous voulez, (sourire)

*Ad providam* le 2 mai 1312, concernait les biens du Temple qui furent légués en totalité à l'ordre de l'Hôpital (à l'exception de l'Espagne et du Portugal, où deux ordres naquirent des cendres de l'ordre du Temple, l'ordre de Montesa et l'ordre du Christ)

*Considerantes dudum* le 6 mai 1312 quant à elle, déterminait le sort des hommes. Ceux ayant avoué ou ayant été déclarés innocents se verraient attribuer une rente et pourraient vivre dans une maison de l'ordre alors que tous ceux ayant nié ou s'étant rétractés subiraient un châtement sévère (la peine de mort).

L'original du parchemin de Chinon, document essentiel mais perdu dans les archives secrètes du Vatican depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, a été retrouvé en 2002 par l'historienne Barbara Fraie et publié en 2007 avec l'ensemble des documents relatifs au procès.

Il indique que le pape Clément V a finalement absous secrètement les dirigeants de l'ordre. Leur condamnation et mise à mort sur le bûcher est donc bel et bien de la responsabilité du roi Philippe IV de France et non de celle du Pape ou de l'Église, contrairement à une fausse idée largement répandue.

L'I : C'est ainsi que Philippe le Bel fut « maudit » ?

Ph. A : Vous voulez parler de cette malédiction qui, avec celle du pharaon, est la plus célèbre de l'histoire et qui a accouché de la fameuse série des « Rois Maudits ». En fait, on a un peu « forcé » l'Histoire, pour la faire correspondre à une tradition qui dramatise encore un peu plus la geste des Templiers ...La légende veut en effet qu'à l'instant de succomber dans les flammes, Jacques de Molay ait lancé une malédiction à l'attention du roi et du Pape : "*Pape Clément ! Roi Philippe ! Avant un an, je vous cite à paraître au tribunal de Dieu pour y recevoir votre juste châtement ! Maudits ! Maudits ! Tous maudits jusqu'à la treizième génération de vos races !*" La malédiction du templier -si elle existe- allait s'avérer exacte et faire des ravages : Clément V meurt d'un coup le 20 avril 1314 « d'étouffement », les deux persécuteurs des dignitaires de l'Ordre qu'étaient Nogaret et Marigny périssent bientôt à leur tour ; l'un « s'éteignit » près d'une bougie aux vapeurs pestilentielles tandis que l'autre fut exécuté, pendu au gibet de Montfaucon au motif de « prévarication ».



L'I : Et le roi ?

Ph. A : Le roi aussi. Il succombe au charme lancé par le grand maître de l'Ordre : Philippe le Bel décède en novembre 1314, « d'un ictus cérébral ». La légende raconte que juste avant de s'écrouler au bas de son cheval, il aperçut l'image effrayante d'un cerf dont les bois enfermaient une croix et qui le fixait à travers la brume... Ses trois fils mourront dans les 12 années à venir, sans laisser de descendance mâle, mettant ainsi fin à la lignée des Capétiens.

L'I : Finalement, les Templiers étaient perdus d'avance. Avaient-ils un moyen de sauver leur Ordre et leurs adeptes ?

Ph. A : Peut-être aurait-il fallu que Jacques de Molay accédât aux propositions des Papes qui proposaient ni plus ni moins que la fusion des Ordres.

..--

L'I : La fusion des Ordres ? Quel intérêt ?



Ph. A : Avant tout, des coûts réduits et une simplification de l'organisation militaire en terre sainte et dans les pays de mission où opéraient les moines soldats

L'I : Pourquoi ce projet n'a-t-il pas abouti ?

Ph. A : Jacques de Molay a invoqué un certain nombre d'inconvénients qui ont finalement fait « capoter » le projet et fléchir la volonté du Saint Père... En gros, les arguments présentés par le grand maître de l'Ordre se résument à 6 points exposés au Pape dans une lettre :

- L'union des Ordres a été maintes fois évoquée mais les souverains et papes y ont renoncé, ce n'est donc pas une affaire nouvelle

- Il y aurait péril à procéder de la sorte car la défense et l'œuvre réalisée en terre sainte pourraient s'en trouver amoindrie, voire annihilée

- Certains frères souffriraient de se voir forcés à choisir un autre Ordre et à abandonner leur profession de foi initiale.

Des querelles et rivalités pourraient naître entre les hommes en armes que sont les Templiers et les Hospitaliers et susciter un grave scandale. Le spectre de la discorde apparaîtrait inévitablement.

- De même, des querelles pourraient surgir à propos de la comparaison malsaine du volume des aumônes faites par chacun des deux Ordres à présent réunis. Du reste, les aumônes diminueraient certainement.

- Supprimer la rivalité mettrait fin à une précieuse émulation entre les Ordres pour exceller dans l'exercice militaire et les Sarrasins en tireraient profit.

L'I: Merci pour tous ces détails. Tout cela donne envie d'en savoir plus... Quel conseil donneriez-vous à un chercheur, à quelqu'un intéressé par le sujet ?

Ph. A : D'abord, je lui conseillerais de lire les sources écrites disponibles...

L'I : Mais ça doit être un travail considérable, il doit y en avoir pour des années, une vie peut-être...

Ph. A : Peut-être ... mais vous savez, il n'existe que très peu de sources écrites, finalement...

L'I : Je croyais pourtant qu'il y en avait pléthore !

Ph. A : Oui, mais à part les centaines de livres qui sont autant d'exégèses, nous ne pouvons nous référer qu'à deux textes presque **en tout et pour tout**, mais ce sont des textes incontournables, fondamentaux : **la Règle** d'une part ; **les minutes du Procès**, d'autre part... et ce n'est déjà pas si mal.

L'I : Quels sont les chefs d'inculpation que l'on retiendra à l'encontre des Templiers, je veux dire, que leur reprochera-t-on « officiellement » ?

Ph. A : Torture et aberration font généralement bon ménage en matière d'aveu : les malheureux suppliciés se montreront, en ce domaine, particulièrement loquaces, avouant ainsi toutes sortes de turpitudes. Ils reconnaîtront en particulier s'être livrés à la sodomie - pratique pénalement répréhensible à l'époque.

L'I : L'homosexualité était donc répandue chez les Templiers ?

Ph. A : Rien ne permet de l'affirmer ! Il est probable qu'elle a pu exister, comme dans toute communauté fermée « unisexe », mais elle n'était en aucun cas la règle ! On prétendra que le fameux sceau sur lequel figure deux chevaliers sur un même cheval traduisait l'homosexualité des moines..

L'I : Que signifie ce symbole alors ?

Ph. A : C'est vrai qu'il pose une énigme car la règle du Temple interdisait que deux hommes chevauchent « *sur une même beste* ». On pense actuellement qu'il signifiait à la fois la pauvreté, ou plutôt l'humilité à travers le partage d'une seule monture par deux chevaliers. Pour d'autres auteurs, il s'agirait plutôt de l'expression de la double nature des Templiers ; à la fois moines et soldats. La monture galope venant de la droite, ce qui indiquerait pour les chercheurs amateurs de symboles que « la lumière vient de l'Orient »...

L'I : A part ces mœurs dissolues, que reproche-t-on aux Templiers ?

Ph. A : Tout est bon pour les accabler, comme ces figures mystérieuses qu'ils traceront sur les murs des cachots où ils croupissaient...

L'I : Des figures mystérieuses ?

Ph. A : Pseudo mystérieuses, en tout cas énigmatiques pour le profane... des symboles qui leur appartenaient et que des non initiés ne pouvaient comprendre... comme tous les prisonniers du monde, de toutes les époques, lorsqu'ils sont désespérés et que le temps passe trop lentement...

Les accusateurs extorquèrent des aveux extravagants au grand maître, Jacques de Molay. Sans doute pour sauver ses frères, il alla jusqu'à reconnaître que chaque nouveau venu devait préalablement renier la croix en crachant dessus et baiser l'anus d'un frère !

L'I : Décidément...

Ph. A : Et puis, il y a le fameux Baphomet...

L'I : Le Baphomet ?



Ph. A : Oui, une tête à deux ou trois visages ; visages grimaçants que les Templiers auraient idolâtrés. Une figure barbue, diabolique et monstrueuse en somme, une sorte d'antéchrist... Le « Baphomet » fera couler beaucoup d'encre par la suite, suscitant autant de fictions littéraires que de commentaires érudits... Lorsque l'on prononce rapidement « Baphomet », on peut entendre « Mahomet » : ceci n'est peut-être pas un hasard.

L'I : ?... Un hasard qui n'en serait pas un ? C'est-à-dire ?

Ph. A : Les Templiers avaient noué des liens avec l'Orient, avec une Tradition, un art de vivre et un patrimoine scientifique et ésotérique, alors inaccessibles aux Occidentaux. Ils devinrent suspects aux yeux des notables, aux yeux des gardiens de la tradition et ils s'aliénèrent la faveur populaire. On a prétendu après le procès qu'un pacte les liait au « Vieux de la montagne ».

L'I : Le « Vieux de la montagne » ?

Ph. A : *Hassan ben Sabah*, de son vrai nom. Dans sa forteresse d'Alamut, il régnait sur une secte de chiites ismaéliens opposés au pouvoir des Turcs Seldjoukides. *Joinville*, le chroniqueur du Moyen âge, rapporte que le roi *Saint Louis* avait été contacté par le *Vieux de la montagne* pour combattre les Mongols. La secte à *Hassan ben Sabah* est restée célèbre sous le nom de *secte des assassins*. Au nombre de 500, ils perpétrèrent des attentats

suicides en espérant un merveilleux paradis post mortem. Au moment du 11 septembre 2001,



on a comparé *Ben Laden* au *Vieux de la montagne*.  
Représentations du Baphomet

L'I : Revenons à Philippe le Bel... Le roi avait les mains libres alors ? En dehors du Pape, les Templiers n'ont-ils donc aucun soutien à l'époque ?



Ph. A : Une entreprise de « liquidation » d'une institution - a fortiori celle de l'Ordre du

Temple- n'est jamais sans risque... L'instruction d'un Procès en bonne et due forme, précédé de tortures visant à l'obtention d'aveux, permettra de limiter les griefs éventuels et de légitimer la suite que l'on connaît...

Quant à la population, il semble qu'elle n'éprouvait pas de sympathie particulière pour cet ordre monastique régulier ...

L'I : Régulier ?

Ph. A : On distingue généralement le Clergé « séculier » des prêtres et abbés qui vivent « dans le siècle » (c'est-à-dire au contact de la population) au Clergé « régulier » des moines qui obéissent à une « règle », vivant leur foi en communauté souvent séparés du reste de la population par le mur de leur monastère ou l'exigence de leur règle quand ils sont « cloîtrés

L'I : Et les Templiers ?

Ph. A : Ils sont quelque part discrédités par leur défaite militaire en Terre Sainte. Leur lieu de naissance -Jérusalem- est désormais aux mains des Sarrasins. Leur raison d'être, en tout cas, celle officiellement proclamée qui est la défense des lieux saints disparaît... En outre, ils reviennent d'Orient sans doute avec des habitudes, coutumes et raffinements qui suscitent rumeurs, inquiétudes ou franche hostilité... Quand les Templiers reviennent de Terre Sainte, battus, les gens sont parfois stupéfaits, intrigués, pour ne pas dire choqués...

L'I : Choqués ?

Ph. A : Oui, les gens de l'époque furent stupéfaits par le spectacle qui s'offrait à leurs yeux au retour des Templiers : des cavaliers richement parés, accompagnés parfois de mercenaires et d'esclaves noirs. Qu'étaient donc devenus les pauvres moines soldats des origines ?

N'oublions pas que les Templiers sont avant tout les membres de « l'Ordre du Temple ».

A cet égard, s'ils appartiennent à une société aux desseins relativement limpides - protéger les pèlerins en terre sainte - ils se distinguent cependant des simples chevaliers par le vœu

monastique qui les caractérise et l'initiation qu'ils reçoivent. Comme tout groupe structuré et relativement fermé, une certaine part de mystère entoure les détails de la vie interne à l'Ordre.

L'I : Vous avez utilisé le terme « initiation » ?

Ph. A : Pas de quoi allécher nos lecteurs... Oui, une initiation correspond tout simplement à l'acceptation de la règle du groupe par le novice. Cette opération se caractérise nécessairement par une transmission de connaissance plus ou moins progressive et par des rituels symboliques...

L'I : Aujourd'hui, on parlerait peut-être de Secte ?

Ph. A : Si vous voulez, mais le terme est tout de même réducteur pour ces hommes qui s'engageaient tout à fait librement, à la fois dans la tradition monastique des hommes de Dieu et dans celle des chevaliers défenseurs de la foi. Les Croisades, théâtre de leur action, leur donnait une légitimité tant politique que religieuse. C'est justement après l'échec des Croisés en terre sainte et la chute de Saint Jean d'Acre - en 1291- que leurs ennuis commenceront...

L'I : Pourtant, on imagine volontiers aujourd'hui des moines sans croisades ni épées, non ?

Ph. A : Pour être un peu plus complet, c'est vrai que l'Ordre du Temple de Jérusalem a donné naissance à toute une série de « confréries » se réclamant directement ou indirectement de leur héritage. Comme l'actualité nous l'a montré récemment, les cercles accueillant porteurs de cagoules et d'épée peuvent être dangereux pour leurs membres. Il n'est que de citer l'Ordre du Temple Solaire, de sinistre mémoire...

L'I : Certains établissent un lien entre l'Ordre du Temple et la Franc-maçonnerie, qu'en pensez-vous ?



Ordre Templier et franc-maçonnerie

Ph. A : C'est effectivement un lieu commun que l'on trouve dans maints ouvrages. Le temple de Salomon, lieu de naissance des Templiers rappelons-le, le temple de Salomon et ses attributs figurent dans la symbolique maçonnique. Après leur procès et la destruction de l'Ordre, des Templiers se seraient réfugiés et établis en Grande-Bretagne, en Ecosse notamment. Leur héritage spirituel et humaniste serait un des aspects majeurs de l'activité des obédiences maçonniques. On a à peu près tout prêté aux Templiers : l'appartenance à une société secrète, dépositaire du savoir oublié des maîtres Égyptiens ; le monopole de relations avec des savants extra-terrestres ; la quête de l'arche

d'alliance, initiée et révélée par des rabbins barbus ; l'imitation du célèbre « Vieux de la Montagne », chef de la secte des assassins.

Bref, un beau micmac brassant allègrement ésotérisme, archéologie et histoire qui a donné naissance à des centaines de livres et d'articles mêlant allégations fantaisistes, faits historiques, études ésotériques et intuitions géniales. Toutefois, la voie de la recherche reste naturellement ouverte. Libre aux gens rigoureux et sincères, qu'ils soient universitaires ou simples particuliers, d'étudier l'Ordre du Temple de Jérusalem, d'y trouver éventuellement certaines correspondances avec leur quête personnelle.

L'I : Tout cela n'éclaire guère notre lanterne et n'explique pas que les Templiers fassent autant recette..

Ph. A. : Rien d'étonnant à mon sens : les éléments spectaculaires et même - visuels - ne manquent pas dans l'histoire de ces soldats de Dieu. A commencer par leur fin tragique, naturellement, avec l'exécution sur le bûcher de Jacques de Molay, leur grand maître ; la malédiction lancée au roi Philippe le Bel et à sa descendance ; les accusations de Satanisme et les pratiques scabreuses ou grandguignolesques évoquées lors du procès ; la réputation de fabuleuses richesses escamotées...

N'oublions pas non plus la silhouette martiale et hautement photogénique du Templier, souvent représenté avec une épée, un heaume et revêtu d'une tunique blanche, immaculée, avec pour tout ornement, une grande croix rouge écarlate sur le dos et la poitrine...



L'I : Comment expliquer la persistance de l'ordre Templier dans les mémoires et les consciences ?

Ph. A. : Plus ou moins consciemment, les moines soldats incarnent sans doute une sorte d'idéal, cristallisant les valeurs affichées par le monde chrétien, celles qui ont donné en partie naissance à notre société occidentale moderne.

L'I : Des valeurs ?

Ph. A. : Dans cette histoire, le vœu de célibat, d'obéissance, de pauvreté des moines côtoie les actes de bravoure et la charité faite aux pauvres par les soldats. Nous sommes là dans l'univers des chevaliers du XIII<sup>e</sup> siècle pour lesquels la devise était : Prouesses et Largesses.

L'I : Selon vous, une forme d'idéal chevaleresque incarné par l'Ordre expliquerait donc l'attrait persistant pour l'image traditionnelle du Templier ?

Ph. A. : Certainement, il y a aussi les aspects mystérieux, romanesques, spectaculaires de cette histoire mouvementée, nous en avons parlé. Et puis il y a le Vendredi 13... L'I: Le vendredi 13?

Ph. A. : Les Templiers sont arrêtés un vendredi 13, plus précisément le vendredi 13 Octobre 1307.

L'I : Et alors ?

Ph. A. : De cette date serait née ou aurait été renforcée la superstition du vendredi 13, jour funeste ou jour de chance, en tout cas jour « magique ».

L'I : Rien de très sérieux dans tout ça.. .Vous ne croyez pas ? (sourire)

Ph. A. : (froncement de sourcils) Rien de sérieux, sauf pour des millions de joueurs du Loto ! Mais, vous avez raison, il y a aussi d'autres aspects beaucoup plus intéressants : d'abord les apports de l'Ordre au monde occidental par le transfert de savoirs venus d'Orient, savoirs parfois perdus depuis l'Antiquité, ensuite l'intérêt que représente la recherche spéculative au sein de l'Ordre Templier.

L'I : La recherche ?

Ph. A : La recherche sur soi-même, la recherche d'absolu, la dimension spirituelle. Car, à l'instar d'autres ordres monastiques, les Templiers travaillaient à un projet qui les dépassait, ils travaillaient comme d'autres moines, sans compter leur peine, sans compter leur temps. Ils travaillaient pour l'éternité.



Saladin, né à Tikrît en 1138 et mort à Damas le 4 mars 1193)-Premier dirigeant de la dynastie ayyoubide,

**Jacques de Molay,** né entre 1240 et 1250, fut le 23<sup>ème</sup> et dernier maître de l'ordre du Temple